

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°028-2025
DE DÉLÉGATION A M. BRET Vincent, CONSEILLER MUNICIPAL
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE**

Nous, Maire de la Commune de VALHERBASSE (Drôme),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur BRET Vincent, conseiller municipal, pour une durée d'un jour,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur BRET Vincent, Conseiller municipal, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur BRET Vincent, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de DUC Gwendoline, Odile, Marguerite et REYNAUD JérémY, Gabriel, Patrick, fixée en la mairie de Montrigaud, commune déléguée de Valherbasse le 07 juin 2025 à 10h045.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à VALHERBASSE, le 22 Avril 2025

Monsieur Le Maire,
Jean-Louis VASSY

